



# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

MINISTÈRE DES ARMÉES

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

Paris, le 02 JUL. 2020

1020012587

N° ARM/SGA/DPMA/SDMAE/B API

N° MENJ/DGESCO

## NOTE

à l'attention de

Mesdames les Rectrices et Messieurs les Recteurs d'académie

- OBJET :** Feuille de route des trinômes académiques – année scolaire 2020/2021
- REFERENCES :**
- a) Article L.312-2 du code de l'éducation ;
  - b) protocole interministériel du 20 mai 2016 développant les liens entre la jeunesse, la défense et la sécurité nationale ;
  - c) convention cadre du 22 novembre 2017 relative à l'action des trinômes académiques.
- P. JOINTES :**
- Annexe 1 - Typologie des actions des trinômes académiques ;
  - Annexe 2 - Détail de l'activité de chaque trinôme académique durant l'année 2019.

Les trinômes académiques, depuis plus de trente ans, ont démontré leur utilité et leur pertinence pour contribuer au développement et à la diffusion de l'enseignement de défense, qui appartient aux enseignements obligatoires dans les études secondaires.

Le rayonnement de leurs actions, conforté par le protocole interministériel du 20 mai 2016 renforçant les liens entre la jeunesse, la défense et la sécurité nationale, s'accroît tant par une adaptation régulière aux évolutions de l'enseignement de défense telle que mise en œuvre dans les programmes scolaires que dans les enjeux de la transmission à la jeunesse des moyens de mieux saisir les missions de défense et de sécurité nationales.

Afin d'accompagner au mieux les missions des trinômes académiques, et comme cela a déjà été le cas, une feuille de route pour l'année 2020-2021 définit les orientations nationales qui constituent le cadre de développement des actions territoriales des trinômes académiques. Les actions d'enseignement de défense devront en ce sens renforcer, dans leurs contenus même, leur lien avec les programmes scolaires, développer une composante historique et mémorielle et s'inscrire en complémentarité avec les objectifs du Service national universel.

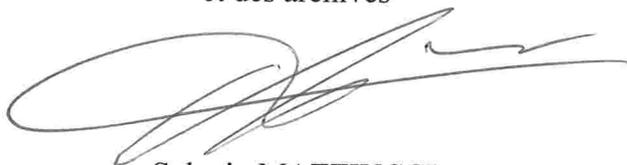
Cette feuille de route définit ainsi, dans le respect de ces orientations nationales interministérielles, une typologie d'actions (cf. annexe 1) permettant de mieux identifier, par trinôme et académie les actions réalisées comme celles à développer (cf. annexe 2).

Le bilan des actions académiques présenté en annexe 2 est établi sur la base des actions soutenues par la direction des patrimoines, de la mémoire et des archives (DPMA) du ministère des armées, après avis de la commission pour l'enseignement de défense (CPEDEF) qui associe le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse et l'Union des auditeurs de l'Institut des hautes études de la défense nationale. Il n'est donc pas nécessairement exhaustif, bien des actions étant conduites sans sollicitation d'un soutien financier du ministère des armées.

Nous remercions très sincèrement les autorités rectores de leur implication sans faille dans le soutien aux missions des trinômes académiques.

Pour le ministère des armées

Le Directeur des patrimoines, de la mémoire  
et des archives



Sylvain MATTIUCCI

Pour le ministère de l'éducation nationale et  
de la jeunesse

Le Directeur général de l'enseignement  
scolaire



Edouard GEFFRAY

Pour l'Union des associations des  
auditeurs de l'IHEDN

Le Président

*par déléguation* *Amiral François MOREL*

Mario FAURE



## TYPLOGIE DES ACTIONS DES TRINÔMES ACADEMIQUES

- **Rallye citoyen** : action pluridisciplinaire d'enseignement de défense proposant aux élèves de participer à un parcours citoyen, sportif et mémoriel, à travers différentes activités proposées par l'Éducation nationale, la Défense, l'Union-IHEDN et de nombreux partenaires publics ou privés.
- **Formation à l'enseignement de défense au profit du personnel de l'Education nationale** : stage de formation continue, généralement réservé ou principalement destiné aux personnels de l'Éducation nationale (enseignants, personnels de direction, cadres intermédiaires...), pouvant faire l'objet d'une inscription au plan académique de formation (PAF).
- **Action mémorielle** : action contribuant à l'enseignement de défense par la participation de la jeunesse à la transmission de la mémoire des conflits contemporains (ex. : visite de lieux de mémoire, participation à des commémorations, voyages pédagogiques mémoriels, concours, etc.).
- **Colloque, conférence, séminaire, rencontre**: réunion impliquant de façon générale plusieurs types de publics et plusieurs intervenants sur un thème relevant d'une question de défense ou de la mémoire des conflits contemporains (1870 à nos jours), se déroulant sous la forme d'une rencontre (ex. : rencontre musicale, rencontre avec une unité militaire, forum, etc.)
- **Action au profit d'un Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPE)** : formation à l'enseignement de défense, notamment dans sa dimension mémorielle, proposée aux étudiants ou stagiaires des Instituts Nationaux Supérieurs du Professorat et de l'Éducation (INSPE). Elle s'adresse principalement mais pas uniquement aux futurs professeurs d'histoire-géographie comme à ceux qui enseigneront l'enseignement moral et civique (EMC).
- **Action au profit d'un établissement d'enseignement supérieur (hors INSPE)** : action d'enseignement de défense auprès d'un public d'un établissement d'enseignement supérieur sous la forme de formation ou de séminaire.
- **Action pédagogique d'enseignement de défense relevant d'un autre dispositif spécifique, en particulier du Service national universel** : Dans le cadre du Service national universel, les trinômes académiques peuvent proposer des missions d'intérêt général (MIG) d'enseignement de défense. Ils ont en effet pour vocation de concevoir des activités variées concourant au développement de la culture de défense. Les MIG peuvent ainsi prendre la forme d'un retour d'expérience à la suite d'une participation à une formation destinée aux jeunes, d'une contribution aux formations des enseignants, dispensées par le trinôme ou d'une collaboration à l'organisation d'une activité du trinôme (ex. : rallyes citoyens).
- **Autres (à préciser)**

COPIES POUR INFORMATION :

- Madame la Secrétaire générale pour l'administration du ministère des armées ;
- Monsieur le Directeur général de l'enseignement et de la recherche du ministère de l'agriculture et de l'alimentation ;
- Monsieur l'Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche ;
- Monsieur le Directeur de l'Institut des hautes études de la défense nationale (IHEDN) ;
- Monsieur le Directeur de l'Union des associations d'auditeurs de l'IHEDN ;
- Mesdames et Messieurs les membres des trinômes académiques.